

CAISSE DES ÉCOLES

Nombre de membres en exercice : 09

A l'ouverture de la séance :

Nombre de présents : 09

Mise en discussion du rapport :

Nombre de votants : 09

Affaire n° 2026-005

—
APPROBATION DU PROCÈS-
VERBAL DE LA CAISSE DES
ÉCOLES

SÉANCE DU JEUDI 05 FÉVRIER 2026

NOTA : Le Président certifie que la convocation a été faite et affichée le 3 avril 2026.

La Liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée sur le site le 13 avril 2026.

LE PRÉSIDENT



DÉLIBÉRATION DE LA CAISSE DES ÉCOLES

SÉANCE DU JEUDI 9 AVRIL 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le jeudi neuf avril à quatorze heures, le comité de la Caisse des Ecoles s'est réuni à la Mairie du Port, sous la présidence de M. Olivier Hoarau.

Secrétaire de séance : M. David Aipar.

Etaient présents : M. Olivier Hoarau Président, Mme Mémouna Patel Membre titulaire, Mme Aurélie Testan membre titulaire M. Jean-Paul Burkic membre titulaire, Mme Fanny Rivière représentante de l'Inspectrice du Port I, Mme Fabienne Balmert Directrice de l'école élémentaire Paule Legros, Mme Gislaine Baillif Directrice de l'école élémentaire Ariste Bolon, M. Nicolas Dérozard Directeur de l'école maternelle Gervais Barret, Mme Cindy Miatchy parent d'élèves de l'école maternelle Imelda Grondin.

Ouverture de la séance : 14h00.

Départ en cours de séance : Néant.

.....
.....

Affaire n° 2026-005

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA CAISSE DES ÉCOLES
SÉANCE DU JEUDI 05 FEVRIER 2026**

LE COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le procès-verbal de la Caisse Des Écoles du jeudi 05 février 2026 ;

Article 2 : d'autoriser le Président ou la Vice-présidente habilitée, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT**


Olivier HOARAU

CAISSE DES ÉCOLES

PROCÈS-VERBAL Séance du 05 Février 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi cinq février 2026 à treize heures trente, le comité de la caisse des écoles s'est réuni à la Mairie du Port, sous la présidence de Mme Mémouna PATEL, Vice-Présidente.

Ouverture de la séance à 13h30.

Présents :

Mme Mémouna PATEL, Vice-présidente,
Mme Fanny RIVIERE, représentante de Marie-Laure Ball, Inspectrice de L'Education Nationale de Le Port,
Mme Maryse CHESCHIUTTI, Directrice de l'école élémentaire Francis RIVIERE,
M. Denis LAYEMARD, Directeur de l'école maternelle Henri Wallon,
Mme Aurélie TESTAN, conseillère municipale membre titulaire

Absents excusés :

M. Olivier HOARAU, Président,
Mme Lysie NARAYANIN, Directrice de l'école élémentaire Eugène Dayot,

Absents :

M. Mickaël RALAITAVA, Délégué du Préfet.

Secrétaire de séance :

M. David AIPAR, Directeur de la Vie Educative.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal comité de la Caisse des Ecoles du 03 juillet 2025,
- Adhésion de la Caisse des écoles à la Centrale d'Achats Durables et innovants 2026
- Financement de séjour des classes de découvertes 2026
- Questions diverses

Affaire n° 2026-001 présentée par Mme Mémouna PATEL, Vice-Présidente

1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU COMITÉ CAISSE DES ÉCOLES SÉANCE DU 03 JUILLET 2025

Pas de débat

LE COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le procès-verbal du comité Caisse des Écoles du 03 juillet 2025 ;

Article 2 : d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente à signer tous les actes correspondants.

Affaire n° 2026-002 présentée par Mme Mémouna PATEL

2. ADHÉSION DE LA CAISSE DES ÉCOLES À LA CENTRALE D'ACHATS DURABLES ET INNOVANTS (CADI) POUR L'ANNEE 2026

Le présent rapport a pour objet l'adhésion de la caisse des écoles de Le Port à la Centrale d'Achat Durable et Innovant (CADI).

Pour rappel, CADI est issue d'une volonté partagée entre les cinq communes adhérentes du TO de créer une plateforme de regroupement d'achats, avec pour principaux objectifs ;

- *l'optimisation de la performance la commande publique par :
 - la mutualisation des achats ;
 - la réduction des coûts grâce aux économies d'échelles ;
 - la simplification et l'accélération des procédures des marchés publics ;*
- *le soutien aux TPE et aux PME réunionnaises via la commande publique par :
 - une plus grande visibilité sur les marchés et une meilleure efficacité des procédures de soumission pour les entreprises ;
 - la possibilité pour les entreprises d'être référencées auprès de la centrale ;*
- *le développement durable par :
 - une amélioration de l'offre d'achats de produits respectant l'environnement et favorisant l'innovation.*

Pas de débat

LE COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2312-1 modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'adhésion de la Caisse des Écoles à la Centrale d'Achats Durables et Innovants (CADI) pour l'année civile 2026 ;

Article 2 : d'autoriser le versement de la cotisation annuelle pour un montant de 500,00 € pour l'année civile 2026 ;

Article 3 : d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente habilitée, à signer tous les actes correspondants.

Affaire n° 2026-003 présentée par Mme Mémouna PATEL

FINANCEMENT DE SÉJOUR DES CLASSES DE DÉCOUVERTES 2026

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du Comité de la Caisse des écoles sur le financement des classes de découverte pour l'année 2026.

La Caisse des écoles de Le Port souhaite de nouveau contribuer au financement des classes de découverte dont le nombre de demandes concerne 7 écoles, 265 enfants et 10 classes.

Formidable vecteur d'émancipation, ces classes de découverte sont parfois pour certains enfants une des rares occasions de vivre une expérience en dehors du cercle familial. L'organisation de ces séjours traduit également la volonté des enseignants de mettre en place des actions pédagogiques en extérieur.

Ces séjours sont financés au moyen des subventions de la Caisse des écoles accordées aux organismes extérieurs accueillant les élèves des écoles concernées.

La participation de la Caisse des écoles correspondant au financement dans le cadre des crédits inscrits au budget 2026 à hauteur de 1 500 € par classe de découverte, en complément des aides sollicitées par les écoles à d'autres financeurs.

Ainsi, il est proposé au comité d'adopter le financement des classes découvertes figurant en annexe.

Classes de découverte 2026

ECOLE 2024	ECOLE 2025	ECOLE 2026	ENSEIGNANT	NIVEAU	NOMBRE	LIEU D'HÉBERGEMENT	PÉRIODE	NOMBRE DE NUITÉES	BUDGET ALLOUÉ
DAYOT MAT	MONDON	LE TOULLEC	DAGOMMER BRIAND	CM1/CM2 CM2	48	LES MAKES	5	3	1500
FRUTEAU	BARRET	DOLTO	DELGARD QUERE	CM2 CE2-CM2	23 18	EN COURS	EN COURS	EN COURS	1500
MACARTY	RIVIERE	LEGROS	Quentin Abdoudou Hoareau Vingadassalom						1500
MONDON	MONDON	Macarty	Mootoo	CM2	22	en cours	en cours	3	1500
LEGROS	RIVIERE	Fruteau	SEGOT VIRRASAMY	CM2	37	hortensia olaine des palmistes	juin	1	1500
THIEBAUT	B HOAREAU	VERGES	GANGAMA RIVIERE	CE2 CE2/C M1	49	LES MAKES	P4 2026	4	1500
DAYOT MAT	Vendomele	THIEBAUT	Levannier Pascal et Vilalta Patricia	CM2	44	J. Teissier	P4	4	1500

Débat

Une école maternelle s'interroge sur l'opportunité d'organiser des classes de découverte pour les élèves de GS.

Les membres présents estiment que les enfants ne sont pas encore suffisamment autonomes pour participer à un séjour comportant plusieurs nuitées sans la présence de leurs parents. Par ailleurs, le personnel ASEM ne pourra pas assurer l'encadrement éducatif des enfants en dehors de leurs horaires rémunérés, notamment les heures de nuit.

LE COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le rapport présenté en séance du 05 février 2026 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le financement des classes découvertes figurant dans le tableau du rapport ;

Article 2 : d'autoriser le Président ou le Vice-Président à signer tous les actes correspondants.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

La séance est levée à 14h00.

LE SECRETAIRE DE SEANCE

M. David AIPAR

LA VICE-PRÉSIDENTE

Mme Mémouna PATEL